

Bonsoir Monsieur le Maire,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation alarmante des commerçants de Fontaine-Michalon suite à la fermeture du PN9.

Depuis la rentrée, le déclin d'activité qu'ils ont tous constaté ne peut plus être mis sur le compte des vacances. Il est évident que la clientèle de passage rue Mirabeau et qui s'arrêtait temporairement pour acheter pain et croissants, journaux, qui avait ses habitudes à la pharmacie et qui prenait un café au bar, etc., cette clientèle a trouvé d'autres trajets et donc d'autres commerces sur leurs trajets. Les responsables de ces commerces nous ont annoncé des pertes de chiffre d'affaires de 20 à 50% par rapport à l'an dernier à la même époque.

Il nous semble que certaines mesures devraient être mises en place par la Mairie sans attendre.

1. La signalisation du maintien de l'ouverture des commerces

Au niveau du carrefour entre la rue Mirabeau et l'avenue Jean-Monnet, il y a un grand panneau "Route barrée, PN fermé" parfaitement visible et un minuscule panneau "les commerces restent ouverts", pratiquement masqué par des géraniums tombant d'un bac situé au-dessus. Il serait si simple de déplacer ce bac à fleurs pour rendre visible le panneau. Dans la mesure du possible, la meilleure solution serait d'afficher un grand panneau "Les commerces restent ouverts" sur la clôture du domaine RATP.

2. La coordination des travaux

La planification des travaux diffusée par la SNCF aux commerçants n'est pas respectée, ce qui les empêche d'anticiper les événements. Ainsi, cette semaine, aucun chantier d'ampleur n'a lieu rue Mirabeau (il n'y a que quelques travaux de gaz) alors qu'il aurait du y avoir un chantier d'eau qui se serait poursuivi la semaine prochaine. Dans ces conditions, les commerçants ne sont pas à même de prévoir leur production (cas de la boulangerie) ni d'informer leurs clients des possibilités ou des difficultés d'accès pour les jours suivants. Une intervention ferme auprès de la SNCF est nécessaire pour que le planning annoncé soit tenu.

3. L'aide aux commerces

La chute de chiffre d'affaires constatée est de nature à questionner la pérennité de ces commerces, l'indemnisation de la perte d'exploitation sera peut-être trop tardive. Nous vous demandons d'étudier la possibilité d'offrir une avance sur indemnisation aux commerçants qui le demanderaient. Au-delà de la situation personnelle des commerçants, la répercussion sur la population de la fermeture d'un ou plusieurs de ces commerces serait évidemment néfaste au maintien d'un tissu humain sur ce quartier.

Salutations citoyennes

Pour Citoyens à Antony,

Bruno EDOUARD, Président, et Jean-Marc FEUILLADE, Conseiller municipal